

INTERNATIONAL COURT OF JUSTICE

REPORTS OF JUDGMENTS,
ADVISORY OPINIONS AND ORDERS

CASE CONCERNING THE
AERIAL INCIDENT OF

JULY 27th, 1955

(ISRAEL *v.* BULGARIA)

ORDER OF JANUARY 27th, 1958

1958

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

RECUEIL DES ARRÊTS,
AVIS CONSULTATIFS ET ORDONNANCES

AFFAIRE RELATIVE A
L'INCIDENT AÉRIEN DU

27 JUILLET 1955

(ISRAËL *c.* BULGARIE)

ORDONNANCE DU 27 JANVIER 1958

This Order should be cited as follows:

*“Case concerning the Aerial Incident of July 27th, 1955
(Israel v. Bulgaria),
Order of January 27th, 1958: I.C.J. Reports 1958, p. 7.”*

La présente ordonnance doit être citée comme suit:

*« Affaire relative à l'incident aérien du 27 juillet 1955
(Israël c. Bulgarie),
Ordonnance du 27 janvier 1958: C. I. J. Recueil 1958, p. 7. »*

Sales number
N° de vente: **178**

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

ANNÉE 195827 janvier 1958

AFFAIRE RELATIVE A
L'INCIDENT AÉRIEN DU
27 JUILLET 1955
(ISRAËL c. BULGARIE)

ORDONNANCE

Le Président de la Cour internationale de Justice,
vu l'article 48 du Statut de la Cour,
vu l'article 37 du Règlement de la Cour;

Vu l'ordonnance du 26 novembre 1957 par laquelle la Cour a fixé au 2 juin 1958 la date d'expiration du délai pour le dépôt du mémoire du Gouvernement d'Israël et réservé pour une ordonnance à rendre ultérieurement la fixation d'un délai pour la présentation par la Partie défenderesse de son contre-mémoire;

Après s'être renseigné auprès de la Partie défenderesse,

Fixe au 9 décembre 1958 la date d'expiration du délai pour le dépôt du contre-mémoire du Gouvernement de la République populaire de Bulgarie;

Réserve la suite de la procédure.

Fait en anglais et en français, le texte anglais faisant foi, au Palais de la Paix, à La Haye, le vingt-sept janvier mil neuf cent cinquante-huit, en trois exemplaires, dont l'un restera déposé aux archives de la Cour et dont les autres seront transmis respectivement

1958
Le 27 janvier
Rôle général
n° 35

INCIDENT AÉRIEN (ISRAËL c. BULGARIE) (ORD. 27 I 58) 8
au Gouvernement d'Israël et au Gouvernement de la République
populaire de Bulgarie.

Le Président,
(*Signé*) Green H. HACKWORTH.

Le Greffier,
(*Signé*) J. LÓPEZ OLIVÁN.
